

Stratégie départementale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Document stratégique :

Déclaration préalable des partenaires

Introduction générale

Premiers éléments de diagnostic

I – Le taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire par commune

II – Le taux du chômage

III – Le niveau de revenu par unité de consommation

Axe 1 : Prévenir les difficultés et les ruptures

Thème 1 : Logement – hébergement : sortir de la gestion d'urgence de l'hébergement et développer des solutions pérennes de logement

Thème 2 : Accès aux droits : s'appuyer sur le numérique, poursuivre la simplification des droits, et améliorer le processus de domiciliation

Thème 3 : Prévenir et lutter contre le surendettement

Thème 4 : Favoriser la réussite scolaire

Thème 5 : Accompagner l'accès à la culture et à l'éducation aux médias et au numérique

Axe 2 : Mieux accompagner les personnes en difficulté et les encourager dans un parcours d'insertion

Thème 6 : Promouvoir l'accompagnement comme sixième principe du plan

Thème 7 : Emploi – insertion, développer un accès effectif et pérenne

Thème 8 : Renforcer le soutien aux familles pauvres avec enfants et notamment les familles monoparentales

Thème 9 : Améliorer l'accès à la santé

Thème 10 : Lutter contre l'insécurité alimentaire et contre le gaspillage

Thème 11 : Renforcer l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables

Axe 3 : Agir ensemble, au plus près des territoires et des personnes

Thème 12 : Appuyer les initiatives associatives et les engagements citoyens

Associer les personnes en situation de précarité pour mieux lutter contre la pauvreté

Mise en œuvre opérationnelle

Evaluation

Déclaration préalable des partenaires

Près de 12% de la population des Hauts-de-Seine vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté. De nombreux acteurs agissent de manière indépendante depuis plusieurs années dans l'optique d'améliorer la situation des populations les plus fragiles. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de mettre en place une stratégie partagée, au-delà des spécificités propres à chacun de ces acteurs, qui doivent désormais œuvrer dans une volonté commune et des actions partenariales afin de lutter contre la pauvreté présente au sein du département.

Ce document pose le principe d'une stratégie départementale concertée de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale reprenant les mesures de la feuille de route nationale 2015 – 2017 basée sur le plan national de lutte contre la pauvreté de 2013. Il recense les contributions présentes et à venir de l'ensemble des acteurs publics (Etat, collectivités, organismes de protection sociale...) relatives aux mesures retenues pour la lutte contre la pauvreté au niveau départemental, et donne quelques exemples d'actions associatives mises en place par les membres du collectif citoyens fraternels.

Il est avant tout le vecteur d'une volonté commune d'agir en concertation dans un vrai partenariat entre les différents acteurs de ce plan pour une réponse d'avantage adaptée aux problématiques spécifiques de notre département. Il débouchera sur la mise en place de groupes de travail qui permettront des réflexions croisées sur des thématiques reconnues prioritaires par tous. Ces travaux menés conjointement pourront ainsi aboutir sur des actions prioritaires et concrètes à mener dans le département.

Introduction générale

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été adopté le 21 janvier 2013, lors de la réunion du comité interministériel de lutte contre les exclusions, afin de répondre au constat d'une augmentation sensible des personnes en situation de pauvreté (14,1 % de la population en 2010, soit une augmentation de 1,2 point en 8 ans).

Ce plan se structure en trois axes complémentaires : le premier met l'accent sur la prévention des ruptures et la réduction des inégalités, le second sur les actions d'accompagnement et d'insertion, et enfin le troisième est consacré aux questions de gouvernance des politiques de solidarité.

Ce plan national doit être décliné dans toutes les régions, sous l'autorité du Préfet de région, et territorialisé dans chaque département, sous l'autorité du Préfet de département, en concertation étroite avec les différents acteurs concernés et notamment les conseils départementaux, chefs de file de l'action sociale.

La réunion du 13 octobre 2015 à la Préfecture d'Ile-de-France, a permis de faire le point sur les actions menées dans la région, d'échanger avec les acteurs du mouvement associatif et d'identifier les voies et moyens pour assurer une territorialisation renforcée des actions du plan pauvreté.

La Préfecture des Hauts-de-Seine a ainsi identifié toutes les actions relevant de l'échelon départemental et a mobilisé ses partenaires afin de les associer à cette phase de diagnostic.

A partir de ce travail de diagnostic, auquel ont participé les services départementaux de l'Etat, sous la conduite de Monsieur le Sous-préfet Thomas FAUCONNIER, le Préfet de département a décidé de retenir parmi les soixante et une mesures que comprend le plan national, **un socle de 33 actions qui constituent le cadre général d'intervention.**

Le choix de ces trente-trois mesures correspond aux caractéristiques propres au département des Hauts-de-Seine. Elles font ressortir des priorités dans l'accès aux droits, et la lutte contre le non recours, la réduction des inégalités en matière d'accès à l'hébergement, au logement, à l'emploi ou aux soins, ou encore la coordination des acteurs par des synergies à développer ou à conforter entre les services de l'Etat, les collectivités et les opérateurs, notamment en matière de logement et d'hébergement d'urgence ou de formation.

Toutes ces actions départementales doivent permettre une meilleure déclinaison territoriale du dispositif en vue d'apporter une réponse adaptée aux besoins des populations fragiles.

Premiers éléments de diagnostic

Les Hauts-de-Seine, département de faible superficie mais extrêmement dense, bénéficient souvent d'une image de département riche. Cependant, plusieurs grandes villes des Hauts-de-Seine ont un taux de pauvreté très largement au dessus de la moyenne nationale, avec notamment neuf communes qui ont conservé un ou plusieurs quartiers prioritaires (21 quartiers au total).

Un triptyque d'indicateurs a été retenu pour réaliser un premier diagnostic départemental :

I - Le taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire par commune (CMU-C)

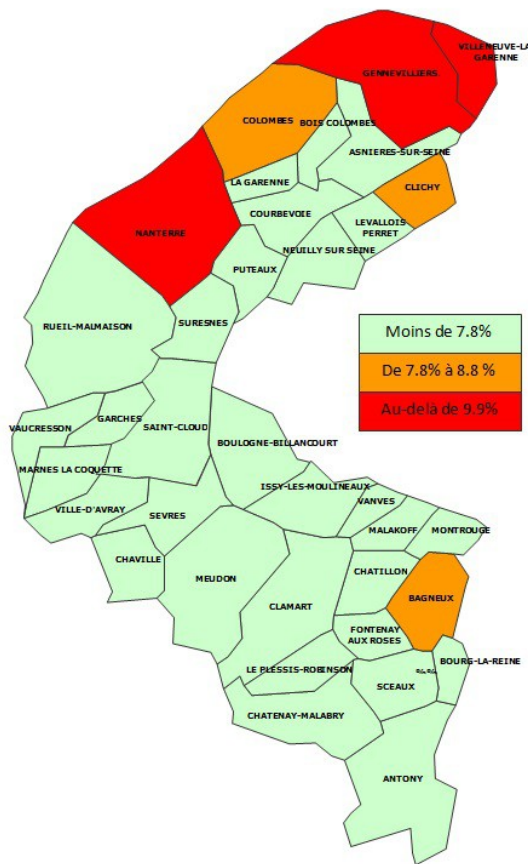
II - Le taux de chômage

III - Le niveau de revenu par unité de consommation

Cartographie : demande d'emploi par commune

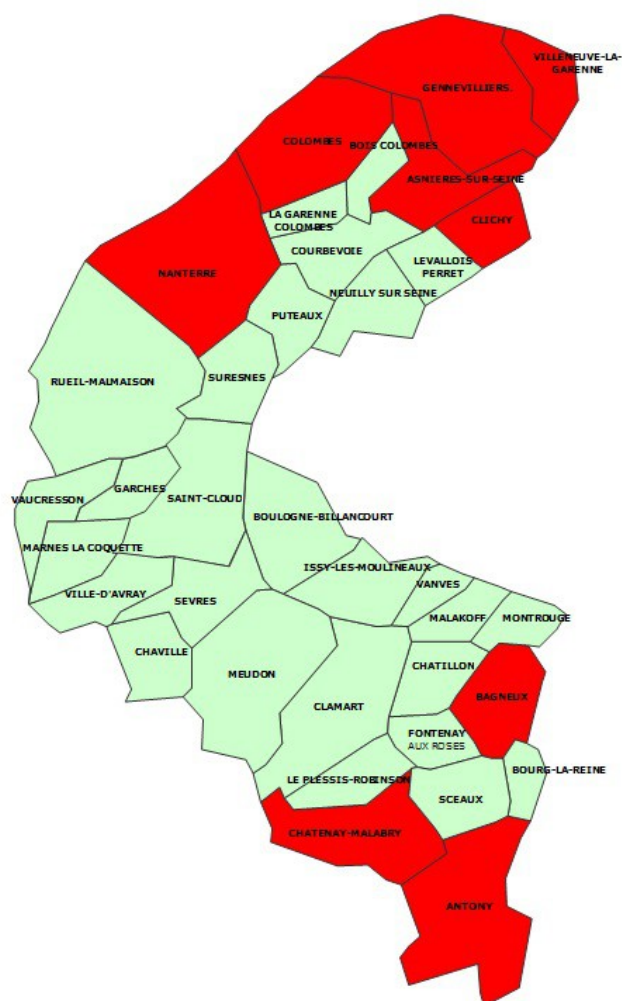
Si le taux de chômage du département (7.9% est nettement inférieur à la moyenne nationale (10%), voire régionale (8,9%), ces chiffres cachent une grande disparité entre les communes (de 4,1% à 12,9%).

Les jeunes et les seniors sont plus particulièrement touchés par les difficultés d'accès à l'emploi. Ainsi, la demande d'emploi des plus de 45 ans est, dans les Hauts-de-Seine, supérieure aux moyennes régionales et nationales.



Répartition des catégories de chômeurs :

Catégories	HdS	IdF	France
Jeunes	8.9%	10.9%	14.6%
Seniors	26.1%	25.2%	24.8%



Cartographie : communes avec quartiers politique de la ville

La réforme de la géographie prioritaire de 2014 s'est appuyée sur un critère simple, objectif et révélateur des situations de décrochage social pour déterminer les périmètres d'intervention de la politique de la ville : le niveau de revenu des habitants. Ont ainsi été identifiés les secteurs concentrant les populations dites « à bas revenus », c'est-à-dire les populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu fiscal médian de référence, soit 12 800 € par unité de consommation (INSEE).

Cette approche a permis d'attirer l'attention sur 9 communes du département des Hauts-de-Seine qui font désormais l'objet d'une politique contractuelle globale.

Le focus établi précédemment, en lien direct avec les principaux axes du plan 2015-2017 (logement, santé, emploi), souligne la très grande précarité multifactorielle de certains territoires du département des Hauts-de-Seine.

Les problématiques liées à l'emploi apparaissent comme le critère le plus restrictif, les problématiques de précarité touchant également des alto-séquanais en activité (faibles revenus, faible qualification, non recours aux droits sociaux, les familles monoparentales et les jeunes), comme il a été rappelé dans le rapport N°2014-049R de l'IGAS

Ce constat est confirmé par l'unique indicateur simple multicritère à disposition : l'indice de développement humain (IDH2).

AXE 01 : Réduire les inégalités et prévenir les ruptures

Thème 1 : Logement – hébergement : sortir de la gestion d'urgence de l'hébergement et développer des solutions pérennes de logement

Thème 2 : Accès aux droits : s'appuyer sur le numérique, poursuivre la simplification des droits, et améliorer le processus de domiciliation

Thème 3 : Prévenir et lutter contre le surendettement

Thème 4 : Favoriser la réussite scolaire

Thème 5 : Accompagner l'accès à la culture et à l'éducation aux médias et au numérique

Thème 1 : Logement – hébergement : sortir de la gestion d'urgence de l'hébergement et développer des solutions pérennes de logement

Action 1 – Limiter le recours aux nuitées hôtelières et développer les alternatives pour permettre une prise en charge de qualité des familles et des publics les plus vulnérables

État : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement(DRIHL)

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92),

Associations : Collectif citoyens fraternels 92, FNARS (délégation départementale), associations agréées au titre de l'aide alimentaire

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la DRIHL

- ✚ Appels à projets pour créer des places d'hébergement d'urgence à destination des familles, de manière à favoriser les sorties du dispositif hôtelier, à assurer de meilleures conditions d'hébergement et à favoriser un parcours d'insertion. Calendrier : création de 152 places en 2015 et de 130 places en 2016.
- ✚ Projets de créations de places de Résidences sociales pour familles (2017). Renfort du dispositif Solibail par la captation de nouveaux logements
- ✚ Mobilisation du SIAO pour favoriser les sorties du dispositif hôtelier
- ✚ Appel à projet "aide alimentaire" à destination d'actions en faveur des ménages à l'hôtel (2015).
- ✚ Veiller au développement de l'offre d'hébergement en assurant au minimum le respect des obligations de l'article 69 de la loi MLLE.

Contributions du Conseil départemental 92 :

Dans le cadre du Fonds Solidarité pour le Logement (FSL), le Département finance :

- ✚ Des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) auprès des ménages en difficultés pour se maintenir dans le logement, notamment suite à la réception d'un commandement de payer ou d'une assignation des locataires en justice.

- ✚ Des mesures d'accompagnement social lié au logement pour les ménages accueillis dans les 345 logements temporaires d'insertion, pour une capacité totale de 734 places (chiffres 2015), financés par le Département. Ces mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) ont pour objectifs de définir et de mettre en œuvre un plan d'action et un accompagnement adapté autour des difficultés pour se maintenir ou accéder à un logement et ainsi prévenir les ruptures et fluidifier les parcours résidentiels.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92

- ✚ Solutions d'intermédiation locative (dispositif Solibail) permettant aux ménages d'accéder à un logement temporaire digne, dont le loyer est adapté, et de bénéficier d'un accompagnement lié au logement ou global, personnalisé, lui permettant de stabiliser sa situation pour accéder à un logement pérenne.
- ✚ Maîtrise d'ouvrage d'insertion : logements PLAI dont les niveaux de quittances sont adaptés aux plus précaires.
- ✚ Secours Catholique : accompagnement aux démarches logement, notamment démarches DALO des familles hébergées à l'hôtel. Expérimentations à venir d'un dispositif de cohabitation fraternelle, hébergement en familles d'accueil.
- ✚ ASSOL : Les personnes isolées domiciliées sur cette structure peuvent bénéficier d'un accompagnement social. Concernant le volet logement et hébergement l'action est de soutenir le projet de relogement, d'accès à un hébergement. Cela passe par une présentation des différents dispositifs et une aide à la constitution de dossiers : NUR, DALO, SIAO, DAHO, en lien avec différentes résidences sociales telles que ADOMA et COALLIA.
- ✚ Travail sur la gestion de l'attente, la gestion du budget etc, afin que l'entrée en hébergement ou logement puisse être durable. Présentation des dispositifs FSL ou loca-pass et aide aux personnes dans le montage des dossiers et démarches administratives liées à l'entrée en logement ou hébergement (APL, changement d'adresse, état de lieux, ouverture de compteurs,...)

État : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL)

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92),

Associations : Collectif citoyens fraternels 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la DRIHL :

- ✚ Améliorer la gestion et le pilotage des dispositifs d'hébergement :
 - Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 30 de la loi ALUR, le SIAO a notamment pour mission d'assurer la fluidité du dispositif d'hébergement et d'orienter des ménages vers les places déclarées vacantes par les gestionnaires de structures etc.
 - Le SIAO en tant qu'outil de l'Etat piloté par le préfet de département est ainsi notamment chargé, en lien avec la DRIHL, de la mise en œuvre opérationnelle :
 - du plan hiver : mise à l'abri dans les structures d'accueil ouvertes durant cette période (veille sociale). Dans le cadre de la fin de gestion au thermomètre, éviter les remises à la rue en favorisant l'inscription dans un parcours d'insertion et la sortie vers une structure d'insertion pérenne avant la fin de l'hiver.
 - du plan de réduction de recours aux nuitées hôtelières : favoriser la réalisation d'une évaluation sociale de tout ménage hébergé à l'hôtel, en identifiant les ménages hébergés depuis 2 à 5 ans, de manière à les faire sortir de l'hôtel et accéder à un dispositif d'insertion ou de logement.
 - De la Charte de relogement des ménages sortant d'hébergement (outil du PDALPD) signée entre la DRIHL, l'AORIF et le SIAO de manière à favoriser l'accès au logement des ménages hébergés en structures.
 - La transversalité entre les différents pôles du SIAO (« urgence », « insertion », « logement »), doit favoriser une fluidité des parcours des ménages (personnes isolées et familles) de la rue au logement, tout en évitant le parcours « en escaliers » (centre d'hébergement d'urgence/dispositifs d'insertion/logement).

- ✚ Renforcement de la structure du Pôle « Urgence » du SIAO 92 en transférant la gestion du 115 au GCSMS gérant le SIAO et en installant l'équipe du SAMU social (maraudes) gérées par la Croix Rouge Française dans les locaux du SIAO. Finalisation de l'opération fin février 2016. Chacun des pôles du SIAO est ainsi constitué sur un pôle unique.

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Dans le cadre du protocole de travail signé entre la DRHIL, le SIAO 92 et le Département des Hauts-de-Seine, les services sociaux départementaux expérimentent l'utilisation du système d'information du SIAO 92. L'objectif de cet outil est de fluidifier la gestion des demandes d'hébergement et de logement d'insertion entre les services prescripteurs, les structures proposant des places et le SIAO 92.

Action 3 – Renforcer l’articulation des politiques départementales du logement et de l’hébergement en systématisant les diagnostics à 360° et les PDALPD

État : Direction Régionale et Interdépartementale de l’Hébergement et du Logement (DRIHL), DDCS, SPIP, ARS

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Organismes de protection sociale : CAF 92, CPAM

Associations : ensemble des grandes associations implantées dans le 92, dont le collectif, représentant des usagers et personnes accueillies

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la DRIHL :

- ✚ PDALPD 2014-2018 arrêté en mars 2014
- ✚ Elaboration du diagnostic 360° qui sera une annexe du futur PDALHPD, de manière à disposer de données objectives et partagées sur les trajectoires et les besoins des publics fragiles en demande de logement
- ✚ Validation du diagnostic prévu début 2017 et définition des axes stratégiques du PDALPD sur cette base.
- ✚ Articulation des politiques de l’hébergement et du logement notamment dans le cadre de la Charte de relogement des ménages sortant d’hébergement signée par la DRIHL, l’UT92, le SIAO et l’AORIF et de l’ACD comprenant notamment des objectifs de relogement des sortants d’hébergement

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Le Département est copilote du Plan Départemental d’Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2014-2018, membre du comité responsable et participe à ce titre à la gouvernance et à la mise en œuvre du Plan. Dans ce cadre, il participe à l’élaboration du diagnostic à 360° et pilote toutes les actions relatives au Fonds Solidarité Logement (FSL) (refonte du règlement intérieur, articulations entre les mesures Etat/Département etc.).

Le nouveau règlement intérieur du FSL du Département est entré en vigueur au 01/01/2016. Ce nouveau règlement est le résultat d'une concertation des partenaires qui a permis de dégager les évolutions nécessaires pour mieux répondre aux besoins des usagers et de mettre en place des instances partenariales d'échanges autour des situations. Dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI), le Département est copilote avec la DRHIL pour favoriser l'accompagnement vers le logement ou l'hébergement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et notamment pour contribuer au développement de parcours intégrés.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine :

- ✚ Participation au PDALPD, convention avec le SIAO sur les orientations vers l'hébergement, labellisation de publics prioritaires au titre du relogement avec la DRIHL (surpeuplement, précarité).

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ Travail d'analyse et de plaidoyer du collectif associatif DALO / Assol : participation aux commissions hébergement de la ville de Nanterre et sollicitation dans ce cadre de la labellisation PDALPD
- ✚ Comité de veille départementale DALO, travail interassociatif en vue d'identifier les problématiques hébergements / logements et d'en alerter les pouvoirs publics

Action 4 – Développer l'offre de logement très social

État : *Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL)*

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Associations : Collectif citoyens fraternels 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la DRIHL :

- ✚ Conventions Anah : dans le cadre des conventions de dispositifs opérationnels mis en place par les collectivités, des aides sont octroyées aux propriétaires bailleurs en cas de conventionnement. 381 conventions sont en cours de validité sur le département. En 2014, 12 nouvelles conventions ont été validées pour du logement social ou très social.
- ✚ Financement du logement locatif social dans les Hauts-de-Seine dans le cadre d'agrément et de conventions passées entre l'État et les bailleurs sociaux. Le produit destiné au logement des ménages les plus modestes est le prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI). Les bénéficiaires ont accès à un logement dont le loyer est plafonné à 5.61€/m² en petite couronne parisienne. Cela concerne les ménages dont les ressources ne dépassent pas 27 245€ de revenus annuels pour un couple avec enfants.
- ✚ Depuis 2013, entre 17 000 et 18 000€ de subvention par logement PLAI ont été attribués en moyenne par la DRIHL dans le 92. Sur cette même période, 2 267 PLAI ont été agréés sur le département.
- ✚ Le bilan de ces dernières années tend à montrer que les bailleurs ne prévoient pas d'accompagnement social pour leurs locataires des logements PLAI. Le Ministère a donc lancé depuis 2013 un appel à projets visant la production de PLAI dits « adaptés », destinés aux ménages ayant des difficultés financières et sociales. Ces logements bénéficient, outre d'un financement PLAI, de financements complémentaires (jusqu'à 12 900€ par logement). Sur le département, 7 logements ont été retenus par le jury national en 2013 et 2 en 2015.

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ De 2013 à 2015, le Département a aidé à la création de 824 logements en Prêt Locatif Aidés d'Intégration (PLAI). 28 de ces logements sont intégrés dans une maison relais, 319 sont répartis dans 5 résidences sociales et les 477 autres logements sont des logements familiaux ou des logements conventionnés « très social » en complément des aides attribuées par l'Agence Nationale de l'Habitat aux propriétaires bailleurs dans le cadre du dispositif départemental des aides à l'habitat privé.
- ✚ Jusqu'en 2017, le Département, dans le cadre de sa délibération du 20 décembre 2013, poursuivra son action volontariste en faveur de la mixité sociale et du développement équilibré de logements locatifs sociaux notamment PLAI sur le territoire des Hauts-de-Seine.
- ✚ Au delà de cette action généraliste, le Département participe au financement du Programme National de Rénovation Urbaine visant à la requalification des quartiers les plus en difficultés de son territoire.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

Habitat et Humanisme / Terre solidaire / SNL / Fapil IdF :

- ✚ Maîtrise d'ouvrage d'insertion : logements PLAI bien intégrés au tissu urbain, dont les loyers sont adaptés aux plafonds APL et permettant de loger les ménages les plus précaires (ex : les logements produits correspondent presque toujours aux critères des appels à projets "PLAI adaptés")

Action 7 – Renforcer la prévention des expulsions locatives

État : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), Bureau des expulsions locatives de la Préfecture des Hauts-de-Seine

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92), ADIL, AORIF, Chambre départementale des huissiers de justice

Organisme de protection sociale : CAF 92

Associations : Collectif citoyens fraternels 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la DRIHL :

- ✚ Amélioration du système global de prévention des expulsions locatives, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR et du PDALPD ;
- ✚ Définition d'une stratégie globale d'intervention et l'implication de chaque acteur
- ✚ Adoption de l'arrêté préfectoral de définition des niveaux de dette pris en compte (montant et ancienneté) pour la saisine de la CCAPEX par les bailleurs personnes privées (2015).
- ✚ Modification du règlement intérieur de la CCAPEX (2016)
- ✚ Actualisation de la Charte de prévention des expulsions (2016)
- ✚ Travaux avec le Conseil Départemental notamment sur le contenu des diagnostics sociaux et financiers (2016) en tant qu'outil de la prévention des expulsions.

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Le Département est copilote avec l'Etat du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) qui vise notamment le renforcement de la prévention des expulsions locatives (renforcer la prévention des expulsions locatives en alliant les interventions des différents partenaires au sein de la charte départementale de prévention des expulsions, développer un observatoire des expulsions, développer et améliorer les commissions territoriales et partenariales de prévention des expulsions locatives).

- ✚ Suite à la parution des décrets relatifs au renforcement des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des expulsions Locatives (CCAPEX), instance de coordination, d'évaluation et de pilotage du dispositif de prévention des expulsions auxquelles participent les services sociaux départementaux, le Département prendra part au groupe de travail qui va se constituer sur ce sujet avec les différents acteurs concernés.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine :

- ✚ Gestion et suivi des signalements d'impayés en cas d'aide au logement, accompagnement social des familles en impayé bénéficiaires d'ALF, participation à la CCAPEX.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

SNL / Fapil IdF / Habitat et Humanisme :

- ✚ Pratique d'une gestion locative adaptée permettant d'anticiper les difficultés des ménages et un traitement de l'impayé dès le 1er mois (accompagnement, saisie des dispositifs, etc.). Dans les permanences Secours Catholique accompagnement vers les structures adéquates

Thème 2 : Accès aux droits : s'appuyer sur le numérique, poursuivre la simplification des droits, et améliorer le processus de domiciliation

Action 11 - Développer l'accompagnement à l'usage du numérique dans le cadre du réseau national de la médiation numérique

Etat :

Organismes de protection sociale : CAF 92

Partenaire communal : Point d'information Médiation Multi Services (PIMMS)

Associations : Collectif citoyens fraternels

Calendrier : 2015 – 2017

Action 13 – Assurer une meilleure coordination entre les associations, les services de l'État et les collectivités territoriales dans le cadre des schémas départementaux de la domiciliation sur l'ensemble du territoire avant fin 2015

Pilotage : DRIHL

Organismes de protection sociale : CAF 92, CPAM 92

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92), CCAS, UDCCAS

Associations : Collectif citoyens fraternels 92, associations domiciliataires, FNARS

Partenaires institutionnels : OFII, DII, ARS, BDF, La Poste

Représentants des usagers et personnes accueillies

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la DRIHL :

- ✚ Coordonner les acteurs de la domiciliation par l'animation sous l'autorité des services de l'Etat, d'un réseau départemental.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine :

- ✚ Accompagnement à l'accès au droit et à l'utilisation du caf.fr, via des volontaires en service civique et des partenaires relais (centres sociaux, PIMMS, Nouvelles voies, associations caritatives comme les Restos du Cœur...) formés par la CAF.

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Le Département oriente les personnes vers les structures domiciliataires (CCAS ou associations) et accompagnent ces personnes dans leur démarches d'accès aux droits

Contributions de la CPAM 92

- ✚ Accompagnement sur l'accès aux droits et aux soins des personnes domiciliées, notamment via un délégué solidarité CPAM partenaire d'associations.
- ✚ Désignation d'un référent
- ✚ Formation des partenaires

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ Un collectif interrassociatif a contribué à l'élaboration du schéma départemental de domiciliation
- ✚ Secours Catholique : les mandatés CCAS au titre des associations de solidarité dans 25 communes du département ont une action de plaidoyer pour la bonne application du droit à la domiciliation au niveau des communes.

Action 14 – Assurer une meilleure cohérence entre l'organisation de la domiciliation et les politiques d'hébergement

État : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL)

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Associations : Collectif citoyens fraternels 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la DRIHL :

Schéma départemental de la domiciliation (calendrier d'adoption du schéma : fin du 1^{er} semestre 2016) :

- ✚ Promouvoir le dispositif de domiciliation pour en favoriser un meilleur fonctionnement
- ✚ Améliorer l'accès aux droits et lutter contre le non recours aux droits
- ✚ Harmoniser les pratiques des CCAS et associations domiciliataires pour améliorer la qualité du service de domiciliation.
- ✚ Favoriser une meilleure répartition territoriale de l'offre

Contributions du Conseil départemental 92 :

Le Département participe au groupe de travail sur le schéma de domiciliation.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

Service de domiciliation à Colombes et Courbevoie

Thème 3 : Prévenir et lutter contre le surendettement

Action 15 – Mettre en place progressivement les points conseil budget en commençant par une expérimentation dans 3 régions dès 2015

La prévention du surendettement figure parmi les priorités de l'Etat ; pour ce faire et afin de détecter de façon précoce les publics concernés par des difficultés budgétaires et financières, l'expérimentation d'un réseau de Points Conseil Budget (PCB) a été mise en œuvre. Un appel à candidature a été publié à l'automne 2015, et les candidats retenus annoncés lors du comité de pilotage du 14 janvier 2016.

2 types de PCB sont mis en place :

- PCB 1 : accueil physique, relations avec des partenaires (commission de surendettement, PCB2). Un diagnostic de la situation de la personne est effectué, un budget à atteindre est co-construit, orientation et accompagnement vers l'ouverture des droits.

- PCB2 : pas nécessairement d'accueil physique mais compétences spécifiques pour intervenir auprès des créanciers lorsqu'un accompagnement budgétaire ne suffit pas.

L'Etat met en place un comité de pilotage local qui regroupe l'ensemble des partenaires et des institutions concernés. Il est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation de l'expérimentation sur le territoire. A ce titre, un référent est désigné dans chaque département.

Pour le département des Hauts-de-Seine deux structures (PCB1) ont été créées : le PIMMS d'Antony qui couvre le grand ensemble Antony-Massy, et le CCAS de Nanterre qui couvre la commune.

Au sein du département et dans le cadre de la prévention du surendettement, de nombreuses actions sont mises en œuvre :

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Organismes de protection sociale : Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Calendrier : 2013-2017

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Le Département dispose d'une quarantaine de conseillères en économie sociale et familiale qui travaillent au quotidien avec les publics reçus dans les Espaces départementaux d'actions sociales sur ces problématiques. A cet effet, le Département a défini un référentiel d'accompagnement éducatif budgétaire.

- ✚ Le Département est, en outre, très engagé dans tous les projets d'économie sociale et solidaire et entend développer des projets dans ce cadre en faveur des publics vulnérables.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine :

Financement de permanences de l'association " Nouvelles voies"

Thème 4 : Favoriser la réussite scolaire

Action 18 – Développer la scolarisation précoce des enfants issus des familles les plus modestes en particulier dans les territoires défavorisés dont les territoires d'éducation prioritaire

État : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Organismes de protection sociale : CAF 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) :

- ✚ Consolider le réseau des 40 classes spécifiques d'accueil des moins de trois ans créées depuis la rentrée scolaire 2013.
- ✚ Étendre ce réseau dans les communes relevant de l'éducation prioritaire
- ✚ Poursuivre l'accompagnement et la formation des enseignants
- ✚ Initier des formations inter-catégorielles (enseignants et personnels communaux de ces dispositifs)

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Partenaire de l'Éducation Nationale pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sur les territoires en éducation prioritaire : en lien avec les services départementaux de l'Éducation Nationale, et ses représentants dans les circonscriptions, la protection maternelle infantile (PMI) sensibilise les familles les plus fragiles aux enjeux de la scolarisation précoce afin de proposer à l'enfant un environnement lui donnant accès à un lieu de socialisation, favoriser l'apprentissage de la langue et les apprentissages en général.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine :

Partenaire de la DSDEN pour contribuer au repérage des enfants les plus concernés.

Action 19 – Lutter contre le décrochage scolaire

État : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Organismes de protection sociale : CAF 92

Associations : Collectif citoyens fraternels 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) :

- ✚ Consolider le réseau Formation Qualification Emploi dans les 6 bassins d'éducation du département qui prend en charge les jeunes repérés en situation de décrochage.
- ✚ Assurer la présence et le fonctionnement effectif d'un Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) dans chaque établissement du second degré
- ✚ Dans le cadre de la prévention, mettre en œuvre la semaine de la persévérance scolaire au niveau départemental en vue de l'accrochage scolaire

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Le Département participe à l'objectif de lutte contre le décrochage scolaire auprès des 11-15 ans avec les moyens de la prévention spécialisée mis en place par le département sur 24 communes et sur les services territoriaux de l'ASE à partir des différents outils développés localement.
- ✚ Le Département soutient l'association EPHETA qui a pour objet la lutte contre la déscolarisation sur les communes de la boucle nord des Hauts-de-Seine.
- ✚ Le Département soutient également les actions en faveur de l'apprentissage de la lecture et de l'accompagnement scolaire dans le cadre des crédits spécifiques de la politique de la ville. Jusqu'en 2014 son action s'est inscrite dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Depuis 2015 et suite à la réforme de la politique de la ville-, le Département maintient son soutien aux communes maintenues dans la géographie prioritaire via une subvention unique destinée à soutenir une programmation communale.

A ce titre, la réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire constituent un des deux axes prioritaires d'intervention du Département.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine :

- ✚ Prévention du décrochage via le financement des services d'accompagnement à la scolarité.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ ATD Quart Monde intervient dans plusieurs collèges et lycées du Département des Hauts-de-Seine pour sensibiliser les élèves à la lutte contre l'exclusion.
- ✚ Secours Populaire : Soutien scolaire
- ✚ Secours Catholique : accompagnement scolaire dans les familles pour un accompagnement de l'enfant et de sa famille. Ateliers parents / enfants.

État : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) ; Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Organismes de protection sociale : CAF 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) :

- ✚ Dans le cadre du dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », des formations gratuites, d'une durée de 120 heures annuelles, sont proposées à des groupes de 8 à 15 parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union Européenne, volontaires. Ces formations visent :
 - L'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire)
 - La connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française
 - La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents
- ✚ Le « Coup de Pouce Clé » : impulsé par l'Association pour Favoriser l'Égalité des chances à l'École (APFEE), ce dispositif de prévention de l'échec en lecture a pour objectif d'apporter, dès le cours préparatoire, un soutien aux enfants qui rencontrent des difficultés pour l'apprentissage de la lecture. Chaque club « Coup de Pouce Clé » regroupe cinq enfants autour d'un animateur pendant une heure trente, quatre soirs par semaine de novembre à mai. Les familles sont invitées à aider et à encourager leur enfant dans l'apprentissage de la lecture et le travail scolaire.
- ✚ Le « Coup de Pouce Langage » : implanté dès 2008 dans les Hauts-de-Seine, dans les classes de grande section. L'objectif est d'agir auprès des élèves scolarisés en REP+ ou REP qui présentent des difficultés d'acquisition du langage oral susceptibles de ralentir leur socialisation, leur intégration scolaire et leur apprentissage de la lecture au CP. Chaque « Club Coup de Pouce Langage » regroupe cinq élèves autour d'un enseignant, quatre soirs par semaine pendant une heure. Les parents sont régulièrement invités à assister à un moment d'animation du club et associés à des bilans réguliers tout au long de la durée de ce dispositif de l'accompagnement éducatif.

- ✚ La mallette des parents : dispositif ayant pour objectif de faciliter le dialogue avec les parents en les aidant à comprendre les enjeux de la scolarité. Ce dispositif est décliné à chaque étape clé de la scolarité : mallette des parents C.P., mallette des parents 6eme, mallette des parents 3eme, mallette des parents post-bac.

Contributions de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) :

- ✚ La DDCS travaille actuellement avec la DSDEN sur ce dispositif "ouvrir l'école aux parents pour favoriser la réussite des enfants" et veille attentivement sur l'évolution progressive du dispositif vers le public des parents primo-arrivants tout en préservant un maillage territorial et une capacité de réponse aux difficultés particulières d'intégration sur le territoire.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine

Organisation du concours RECREACAF en partenariat avec la DSDEN pour financer des projets de classe ou d'école impliquant les parents et ouvrant celle-ci sur des partenariats locaux.

Action 21 – Mieux accompagner les enfants pauvres en cours de scolarité

Organismes de protection sociale : CAF 92

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Associations : Secours Populaire, Secours Catholique

Calendrier : 2013-2017

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Le Département propose des aides aux voyages d'étude en faveur des collégiens (enseignement général, établissements régionaux d'enseignement adapté et lycées professionnels) pour permettre de réduire la part des familles dans le financement des voyages d'étude. Les conseils d'administration des collèges décident de moduler ou non la répartition de la subvention entre les familles bénéficiaires en fonction de critères sociaux qui sont fournis ultérieurement au Département.
- ✚ Le Plan pour la Réussite à l'Ecole et une Meilleure Insertion Scolaire (PREMIS) s'adresse aux élèves en grande difficulté scolaire ou présentant un comportement inadapté à la scolarisation dans le secondaire. Selon le principe du détour pédagogique, l'élève redécouvre indirectement le sens du travail scolaire grâce à une nouvelle approche. Ce dispositif comprend la participation de l'élève à un atelier et son suivi par un tuteur. Cette action vise également l'amélioration du comportement de certains jeunes et contribue à un meilleur déroulement des enseignements.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine :

- ✚ Versement de l'allocation de rentrée scolaire
- ✚ Accompagnement des enfants ayant le moins de ressources éducatives pour réussir à l'école avec le dispositif des CLAS.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ Secours Populaire : soutien scolaire
- ✚ Secours Catholique : accompagnement scolaire

Thème 5 : Accompagner l'accès à la culture et à l'éducation aux médias et au numérique

Action 22 – Développer les actions d'éducation artistique et culturelle sur les zones à faible densité culturelle et vers les publics les plus éloignés de la culture

État : Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Associations : ATD Quart Monde, Secours Catholique

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles :

- ✚ Les résidences territoriales d'artistes en établissement scolaire sont mises en œuvre et suivies conjointement par la DRAC pour le Ministère de la Culture et l'Académie de Versailles ainsi que par la DSDEN. ce dispositif, construit en partenariat entre une structure culturelle et un établissement scolaire (école, collège, lycée), s'adresse à tous les élèves, sur le temps scolaire, au sein de l'établissement et en lien étroit avec les enseignants et les éventuels acteurs locaux. Les projets retenus prioritairement sont ceux qui sont proposés en REP ou REP+. Les résidences d'artistes en milieu scolaire sont mises en œuvre et suivies conjointement par la DRAC pour le Ministère de la Culture et l'Académie de Versailles ainsi que pour l'Éducation Nationale.
- ✚ Programme « Culture et Lien social » : ce programme, animé par un appel à projets annuel lancé par la DRAC, a pour objectif de développer des projets artistiques et culturels en direction des habitants les plus éloignés de la culture issus des quartiers prioritaires franciliens.
- ✚ Programme « Culture, citoyenneté et vivre ensemble » : ce programme concerne 6 villes de l'Île-de-France correspondant à des territoires qui combinent les indicateurs les plus alarmants.
- ✚ Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) : dans le cadre de résidences-mission d'artistes, ce dispositif rassemble les principaux acteurs publics et privés d'un territoire (DRAC, Éducation nationale, Conseil département et communes) autour d'un objectif commun : proposer une éducation artistique et culturelle citoyenne, qui prenne en compte les spécificités du territoire et de ses habitants.

L'artiste s'appuie sur son œuvre pour proposer des actions de médiation culturelle créatives et participatives, comme ateliers ou rencontres, aux scolaires mais aussi aux jeunes et à leurs familles dans les centres de loisirs ou les centres sociaux. Il s'adresse à tout public éloigné de la culture pour des raisons sociales, économiques ou géographiques.

Contributions de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale :

- ✚ Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), mis en place depuis 2 ans conformément à la circulaire n°2013-073 du 3-5-2013 cosignée par les ministres de la Culture et de l'Education Nationale dans l'ambition de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés.
- ✚ Dispositifs mis en œuvre par la Direction Académique aux Affaires Culturelles (DAAC) au niveau départemental par la DSDEN : PEAC, dix mois d'école et d'opéra, Collège au cinéma (en partenariat avec le Conseil départemental), et Ecole et cinéma pour le premier degré. Tous ces dispositifs privilégient l'éducation prioritaire.

Contributions du Conseil départemental 92 :

Le Département a mis en place différentes actions :

- ✚ Dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale entre 2013 et 2014, le Département a soutenu financièrement la mise en œuvre d'actions en faveur d'activités culturelles et citoyennes. En 2015, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, le Département a soutenu les communes prioritaires dans le domaine de la culture en finançant des actions socioculturelles. Dans le cadre de ces Contrats de ville, le Département entend poursuivre son engagement financier en faveur de cette thématique pour la période 2016-2017.
- ✚ Soutien au Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS), projet d'apprentissage musical par la pratique collective, destinée à des jeunes de 7 à 14 ans habitant dans des quartiers relevant de la Politique de la Ville.
- ✚ Eteignez Vos Portables : dispositif d'éducation artistique et culturelle destinée aux collégiens des Hauts-de-Seine, comprenant des parcours de sensibilisation sur le temps scolaire et sorties hors temps scolaire.
- ✚ Culture 3.4 : dispositif d'éducation artistique et culturelle dédiée aux résidents des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.
- ✚ Volet accessibilité inscrit dans le Schéma départemental des enseignements artistiques.

- ✚ Actions de médiation dans les Musées Départementaux : visites guidées et animations artistiques pour les publics éloignés de la culture.
- ✚ Actions de médiation spécifiques auprès des publics éloignés de la culture dans le cadre d'évènements organisés par le Département (Festival Chorus des Hauts-de-Seine, La Défense Jazz Festival, La science se Livre, Un brin de lecture...)
- ✚ Actions spécifiques proposées par les Archives départementales pour les publics éloignés de la culture, soit au sein des Archives, soit au plus près des publics (maisons d'arrêt, Etablissement d'Hébergement pour personnes Agées Dépendantes, associations du champ social...)
- ✚ Dans le cadre des CUCS entre 2013 et 2014, le Département a soutenu financièrement la mise en œuvre d'actions en faveur des activités culturelles.
- ✚ En 2015, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, le Département a soutenu les communes prioritaires dans le domaine de la culture en finançant des actions socioculturelles.

Dans le cadre de ces contrats de ville, le Département entend poursuivre son engagement financier en faveur de cette thématique pour la période 2016-2017.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ ATD Quart Monde : Bibliothèque de rue à Bourg La Reine.
- ✚ Secours Populaire : Animation d'ateliers peinture, modelage,... pour les enfants et organisation de sorties culturelles (Musées, expositions, monuments) pour les familles.
- ✚ Secours Catholique : nombreux ateliers, sorties culturelles, ateliers d'art-thérapie.

AXE 02 : Mieux accompagner les personnes en difficultés et les encourager dans un parcours d'insertion

Thème 6 : Promouvoir l'accompagnement comme sixième principe du plan

Thème 7 : Emploi-insertion, développer un accès effectif et pérenne

Thème 8 : Renforcer le soutien aux familles pauvres avec enfants et notamment les familles monoparentales

Thème 9 : Améliorer l'accès à la santé

Thème 10 : Lutter contre l'insécurité alimentaire et contre le gaspillage

Thème 11 : Renforcer l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables

Thème 6 : Promouvoir l'accompagnement comme sixième principe du plan

Action 23 – Mieux coordonner les divers accompagnements pour tendre vers un accompagnement adapté et plus personnalisé

État : Direccte, DRIHL, ARS

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Organismes de protection sociale : CAF 92, CPAM 92

Associations : Secours Populaire, Secours Catholique

Calendrier : 2013-2017

De nombreux projets visent à proposer un accompagnement personnalisé aux personnes en grande précarité. Cette action a pour objectif de mieux coordonner ces acteurs pour mettre en place un accompagnement global.

Parmi les actions mises en œuvre on trouve notamment :

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Le projet de service des espaces départementaux d'actions sociales (EDAS), renforce l'accompagnement social global adapté aux besoins de chaque personne, favorise le travail collaboratif interne et le partenariat externe, et ouvre une réflexion sur la qualité du service rendu. Les EDAS proposent un accueil et une écoute attentive à chaque personne entrant dans le service. Après une évaluation des besoins, ils proposent une orientation vers un service compétent ou une prise en charge adaptée à chaque situation.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine :

La CAF réalise des interventions sociales sur des publics cibles :

- ✚ Les familles monoparentales bénéficiaires du RSA avec enfant de moins de 3 ans (sur délégation du Conseil départemental).
- ✚ Les familles bénéficiaires d'ALF en impayé de loyer.
- ✚ Les familles vulnérables suite à une séparation.
- ✚ Les familles concernées par un décès d'enfant ou de parent avec enfant à charge.

✚ Les familles après une naissance multiple

Contributions de la CPAM 92 :

- ✚ La CPAM propose un accompagnement dans les démarches auprès de publics en situation de vulnérabilité à un moment de leur parcours santé (longue maladie, hospitalisations, seniors, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA, futures mamans, chômeurs longue durée)

Contact avec un délégué social CPAM (sur rendez-vous ou par téléphone).

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ Secours Populaire : suite à l'analyse de la situation des personnes lors de leur accueil, mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé (accès aux droits, orientation vers des cours d'apprentissage du français,...)
- ✚ Secours Catholique : mise en place de véritables parcours d'accompagnement en association avec les personnes vivant la précarité et en complémentarité avec les acteurs publics.

Thème 7 : Emploi – insertion

Action 25 – Développer l'accompagnement global afin de lever les freins à l'emploi des publics les plus fragiles

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Organismes de protection sociale : CAF 92

Opérateur : Pôle emploi 92

Associations : Collectifs citoyens fraternels 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Une convention de coopération a été signée entre le département et Pôle Emploi pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi présentant des freins sociaux et professionnels, et qui prévoit la mise en place de l'accompagnement global sur certaines communes du département. La convention a été signée pour une mise en œuvre au 1^{er} juin 2015.
- ✚ Plus spécifiquement, le Département est chef de file pour la mise en œuvre des politiques d'insertion et de retour à l'emploi pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. A ce titre, il coordonne l'ensemble des partenaires impliqués dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) adopté en décembre 2015. Le but est de favoriser le développement de nouvelles actions, la mobilisation d'actions partenariales et le partage d'expertises dans tous les domaines favorisant d'une part des actions transversales sur le territoire et d'autre part une insertion sociale et professionnelle globale des bénéficiaires du RSA par les référents uniques.
- ✚ Au titre de ses crédits d'intervention dédiés à la politique de la ville, le Département accompagne également les communes à la mise en place d'actions de socialisation et d'insertion portées notamment par le tissu associatif local.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine :

- ✚ Au titre de l'accompagnement des BRSA la CAF est partenaire du PTI.

Contributions de Pôle emploi 92 :

- ✚ Pôle emploi a signé avec le conseil départemental une convention d'accompagnement global en juillet 2015.
- ✚ L'objectif 2015 est de 840 bénéficiaires accompagnés.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ CCFD - Terre solidaire / Secours Populaire : constitution d'un « passeport bénévole » pour les personnes accueillies qui ont une activité bénévole au sein de l'association
- ✚ FNARS : propose cet accompagnement vers l'emploi selon des objectifs et modalités diverses selon les membres de la FNARS
- ✚ ASSOL : travail en équipe, avec les travailleurs sociaux intervenant auprès d'un public en grande exclusion et le chargé de mission emploi, qui intervient en complémentarité sur l'aspect professionnel, afin de retravailler un projet avec la personne, qui prend en compte toutes ses dimensions.
- ✚ Secours Catholique : accompagnement global des personnes en situation de précarité : santé, accès aux droits, logement famille...

Action 26 – Mise en place du droit réel à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi

Opérateur : Pôle emploi 92, Missions locales et Cap Emploi

État : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Associations : Collectifs citoyens fraternels 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions de Pôle emploi 92 :

- ✦ AFC visant à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification ou en reconversion, pour répondre à des besoins de recrutement des entreprises.
- ✦ La POE individuelle permet à un demandeur d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée auprès de pôle Emploi.
- ✦ La POE collective permet de répondre à un besoin identifié par une branche professionnelle ou par un OPCA.
- ✦ AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement) pour les promesses d'embauche inférieures à 12 mois
- ✦ Les Aides Individuelles à la Formation (AIF) ont été créées le 16 avril 2010 par délibération du Conseil d'administration de Pôle Emploi. Elles complètent les autres dispositifs et se déclinent en 7 types : sécurisation, achats non couverts, réussite aux concours, artisans, DIF, VAE partielle et projets individuels.

Contributions du Conseil départemental 92

- ✦ Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi, le Département met en place des actions de formation pour les bénéficiaires du RSA, plus particulièrement dans les domaines linguistique, de la création d'activité et le secteur de l'aide aux personnes.

Contributions des Missions locales et Cap Emploi :

De même que Pôle Emploi, les missions locales et Cap Emploi font partie du service public régional de l'orientation (SPRO). Ils peuvent proposer gratuitement un conseil en évolution professionnelle aux personnes qu'ils reçoivent, les accompagner dans leurs démarches de construction d'un parcours de formation et de recherches de financement.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ Accompagnement par un chargé de mission emploi via un réseau de partenaires institutionnels et associatifs, des personnes, pour permettre l'accès à la formation. Par ailleurs, l'ASSOL dispense des formations informatiques en bureautique.
- ✚ FNARS : accompagnement dans la formation par les structures membres de la FNARS notamment par l'action des charges d'insertion.

Action 27 – Étendre la Garantie jeune à de nouveaux territoires

État : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)

Organisme de protection sociale : CPAM 92

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la Direccte :

- ✚ La garantie jeune est mise en œuvre à compter de septembre 2015 sur le territoire de la Boucle Nord des Hauts-de-Seine. Elle concerne les missions locales de Clichy, Gennevilliers, Colombes, Asnières-Villeneuve et Nanterre-Rueil-Suresnes. 150 jeunes sont entrés dans le dispositif en 2015 sur un objectif de 186 et 500 entrées sont prévues en 2016.
- ✚ Une mission locale jeune du Sud du département a déposé sa candidature pour 2016 afin de démarrer le dispositif en septembre 2016 (objectif de 34 entrées).
- ✚ La généralisation du dispositif sur tout le territoire national est prévue en 2018.

Contributions de la CPAM 92 :

- ✚ La CPAM participe aux commissions départementales de la garantie jeunes et a signé des conventions avec les missions locales afin d'organiser un accompagnement « santé » global pour les jeunes : droits Assurances Maladie, complémentaire santé, médecin traitant, examen périodique de santé.
- ✚ Réunion d'information mensuelle et rendez-vous avec accompagnement proposés
- ✚ L'accompagnement individuel concerne aussi les jeunes relevant d'autres dispositifs suivis par les missions locales.

Contributions du Conseil départemental 92 :

✚ Le Département participe aux commissions locales et départementales.

Action 28 – Conforter les dispositifs d’insertion par l’IAE au service des parcours d’insertion

État : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92),

Opérateur : Pôle emploi 92

Associations : Collectif citoyens fraternels

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la Direccte :

Un plan départemental qui s’inscrit dans la stratégie régionale de l’IAE :

- ✚ Ancrer les activités des SIAE dans les territoires (clauses sociales des travaux du Grand Paris).
- ✚ Organiser des parcours adaptés aux différents types de publics.
- ✚ Favoriser le développement économique et la consolidation des SIAE : réseau d’entreprises sur les métiers en tension.

Des travaux mis en place par le Conseil National de l’Insertion par l’Action Economique sont en cours afin d’ étoffer ce plan départemental.

Contributions de Pôle Emploi

- ✚ Organisation des CTA
- ✚ Délivrance des agréments
- ✚ Recrutement des salariés
- ✚ Participation aux diverses instances (CDIAE, dialogue de gestion)

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'emploi (PDI-RE), le département soutient les activités des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA alto-séquanais.

- ✚ Le département a généralisé les clauses sociales dans la passation de ses marchés publics. Une fois le marché attribué, le département accompagne le titulaire dans la mise en œuvre de ces clauses sociales, propose d'organiser les recrutements de bénéficiaires du RSA en direct ou via les structures de l'IAE, favorisant ainsi leur retour à l'emploi.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ FNARS et ses membres / ASSOL : dans le cadre de l'accompagnement individuel ou collectif, un chargé de mission emploi présente les différents acteurs de l'IAE présents sur le territoire et favorise la prise de contact.

Action 29 – Mettre en œuvre un plan de développement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)

État : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)

Associations : Collectif citoyens fraternels

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la Direccte :

Le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) est un groupement d'employeurs dont la mission centrale est l'organisation de parcours d'insertion et de qualification au profit de personnes éloignées du marché du travail. Il mobilise dans cet objectif en priorité le contrat de professionnalisation et met en place un double tutorat professionnel dans l'entreprise et dans le GEIQ ainsi qu'un accompagnement social et professionnel. La Fédération française des GEIQ instruit la demande de reconnaissance en tant que GEIQ par référence au cahier des charges prévu par l'arrêté du 17 août 2015

- ✚ Quatre GEIC en Ile-de-France :
 - GEIQ relation client IDF à Courbevoie / activité relation client,
 - GEIQ IDF à St Ouen / activités : BTP,
 - GEIQ AERO IDF à Roissy CDG / activité : multi sectoriel,
 - GEIQ Accueil Ile-de-France à Paris / activité : accueil
- ✚ Afin de promouvoir ce dispositif et en favoriser l'émergence (les aides mobilisables), la Direccte s'appuie sur des structures relais (Maisons de l'emploi, consulaires, branches professionnelles)

Action 31 – Améliorer la qualité des contrats aidés en développant des « situations de travail apprenantes »

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Associations : Collectif citoyens fraternels

Calendrier : 2013-2017

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Le Département dispose de tuteurs expérimentés "Agir pour l'emploi" qui accompagnent les bénéficiaires du RSA notamment en contrats aidés dans leur reprise d'emploi grâce à un dispositif de suivi en entreprise pendant 12 mois maximum

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ FNARS et ses membres : dispositif premières heures (DPH) sur Paris dont bénéficient quelques personnes accueillies du Secours Catholique 92

Thème 8 : Renforcer le soutien aux familles pauvres avec enfants et notamment les familles monoparentales

Action 32 – Mettre en place des solutions de mode de garde plus nombreuses et plus accessibles

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Organismes de protection sociale : CAF 92

Associations : Collectif citoyens fraternels 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Projet "Soleil" (Solidarité/Enfance/Insertion/mise en Lien) : en 2014-2015, les responsables des équipes locales PMI du Département et la CAF ont élaboré avec leurs partenaires locaux un projet permettant de mettre en cohérence la mobilisation de places d'accueil chez les assistants maternels et les besoins des familles en insertion sociale et professionnelle. Les objectifs du dispositif sont de permettre aux familles, dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle, d'accéder à des modes d'accueil pour leurs enfants de 0 à 4 ans, de développer l'activité professionnelle des assistants maternels, tout en soutenant leur professionnalisation, et d'accueillir des enfants dans un cadre agréé avec un suivi de la qualité de l'accueil effectué. Ce projet est déployé à Colombes et est en cours de déploiement dans d'autres communes.
- ✚ Ce projet est déployé sur Colombes, et est en cours de déploiement sur d'autres communes.
- ✚ Dans le cadre du PDI-RE, une action est destinée à accompagner vers l'emploi les parents bénéficiaires du RSA accueillis au sein des crèches associatives IEPC du département des Hauts-de-Seine.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine :

- ✚ Prospection territoriale et participation au financement des créations de places de crèche, avec des bonifications prévues pour les territoires les moins bien pourvus (qui sont pour la plupart en politique de la ville).

- ✚ Agrément et financement des relais assistantes maternelles qui soutiennent les professionnelles, promeuvent ce mode d'accueil et développent des actions pour mettre en relation l'offre et la demande de garde des parents.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ Secours Catholique à Colombes (maman secours) et réseau familles : sujet régulièrement discuté avec les mamans. Une solidarité s'organise entre elles ou entre des familles et parfois elles se soutiennent dans leurs démarches mutuelles, notamment en gardant les enfants.

Action 33 – Développer des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi pour les familles les plus fragiles et notamment les familles monoparentales

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Organismes de protection sociale : CAF 92

Associations : Collectif citoyens fraternels 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Le Département a mis en place un partenariat spécifique avec la caisse d'Allocations Familiales pour l'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle des familles monoparentales bénéficiaires du RSA majoré.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine :

- ✚ Appel à projet annuel sur le financement de modes de garde innovants à finalité sociale et financement d'opérateurs en la matière.
- ✚ Suivi de la proportion d'enfants en situation de pauvreté monétaire dans les EAJE.
- ✚ Participation avec le Conseil départemental 92 au développement du projet SOLEIL et au développement de protocoles d'accueil prioritaire avec les villes, au profit des bénéficiaires de minimas sociaux, dans le cadre du PTI.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ ATD Quart Monde intervient auprès de l'IRTS de Montrouge pour la formation des travailleurs sociaux.
- ✚ FNARS et ses membres : propositions d'emplois aidés adaptés

Thème 9 : Améliorer l'accès à la santé

Action 35 – Améliorer les modes de coopération entre sanitaire, médico-social

État : l'Agence Régionale de Santé

Associations : Collectif citoyens fraternels 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions de l'Agence Régionale de Santé :

Structures d'exercice collectif :

- ✚ Le territoire dispose de nombreux centres de santé municipaux et associatifs (55) qui assurent une offre de soins de premiers recours et proposent le tiers payant. Deux appels à projet successifs à destination des centres de santé ont été publiés par l'ARS en 2015. Les candidatures du CMS de Bagneux, Issy-les-Moulineaux, Montrouge et du centre de santé Marie-Thérèse à Malakoff ont été retenues ; les candidatures du CMS de Gennevilliers et de l'hôpital Nord 92 de Villeneuve-la-Garenne sont examinées dans un autre cadre.
- ✚ Une maison de santé pluri-professionnelle (MSP) a ouvert en janvier 2016 (Les Chênes à Suresnes), s'ajoutant à la MSP « hors les murs » de Gennevilliers/Villeneuve la Garenne. D'autres projets sont en cours à des stades d'avancement différents : 1 à Châtillon, 1 à Courbevoie, 1 à La Défense, 1 à Gennevilliers, 1 à Meudon-la-Forêt (Saint-Exupéry), 1 à Nanterre, 1 à Saint-Cloud (Soigner à Saint-Cloud), 1 à Sèvres.

Les dispositifs d'exercices coordonnés entre les professionnels :

- ✚ 8 réseaux de santé départementaux sont financés (enveloppe FIR 2015 : 3 665 000 €) ; depuis 2014, des travaux de regroupement de 6 de ces réseaux en 3 réseaux infra territoriaux plurithématiques (cancérologie, soins palliatifs, gérontologie, dépendance, accès aux soins) sont conduits.
- ✚ Une mission d'étude et de renforcement du lien ville/hôpital a été lancée en juin 2014 et devrait s'achever en mars 2016, auprès de 6 communes du nord des Hauts-de-Seine en direction des personnes âgées (ASNIERES, BOIS-COLOMBES, CLICHY, COLOMBES, GENNEVILLIERS et VILLENEUVE-LA-GARENNE). Elle vise à mettre en place entre la ville et l'hôpital des outils partagés de repérage de la fragilité des personnes et de transmissions entrée/sortie d'hospitalisation.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ Secours Populaire : orientation des personnes vers les centres de soins et les médecins acceptant les bénéficiaires de l'AME et le cas échéant de la CMU.
- ✚ Ordre de Malte : appui médical pour les tournées de rue du département, prend le relai des autres associations dans le domaine de la santé.
- ✚ ASSOL : Une infirmière de l'équipe mobile santé mentale et précarité est présente 1/2 journée par semaine. Son rôle est d'assurer une présence en salle d'accueil, d'être à l'écoute des difficultés des personnes accompagnées et de leur proposer en fonction des besoins et des demandes un parcours de soin adapté.

Action 36 – Mesures ciblées d'accès aux soins en direction des publics les plus vulnérables (drogue, santé mentale, ...)

État : l'Agence Régionale de Santé

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Associations : Collectif citoyens fraternels 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions de l'Agence Régionale de Santé :

- ✚ Santé mentale : relocaliser les lits des secteurs de psychiatrie dans le nord des Hauts-de-Seine et développer les conseils locaux en santé mentale (CLSM).
- ✚ Addictologie : permettre un accès gratuit aux soins en addictologie, renforcer les démarches « d'aller vers ».
- ✚ En matière d'addictions, les démarches « d'aller vers » sont favorisées. Création d'une antenne mobile de CAARUD (centre d'accueil à la réduction des risques des usagers de drogue) dans le sud du département afin de compléter le maillage territorial. Ce dispositif mobile au plus près des territoires de consommation aura pour missions de repérer les usagers de drogues, de distribuer du matériel de prévention (seringues, préservatifs...) et d'orienter les usagers vers les dispositifs de soins.

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI), le Département réunit l'ensemble des partenaires œuvrant dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA, et notamment ceux œuvrant dans le champ de la santé. Des partenariats et passerelles sont ainsi mis en place avec les centres de santé IPC pour les bilans de santé (en lien avec la CPAM) et avec les CSAPA pour proposer des permanences addictions (en lien avec l'ARS).

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ ASSOL : Travail en partenariat avec un CSAPA (projet de convention), et un CAARUD.
- ✚ Orientation vers des bilans de santé (partenariat avec IPC) et orientations vers centre de santé local.

Action 37 – Programme de prévention et de promotion de la santé pour les publics les plus vulnérables

État : Agence Régionale de Santé

Organisme de protection sociale : CPAM 92

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Associations : Collectifs citoyens fraternels 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions de l'Agence Régionale de Santé

- ✚ Contrats Locaux de Santé : poursuivre l'élaboration et le suivi de ces contrats en veillant à leur articulation avec les contrats de ville.
- ✚ Prévention et promotion de la santé : dans l'objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, l'Agence régionale de santé adopte une politique de ciblage des actions soutenues (en termes de population, territoire et thématique). Aussi, les actions menées sur les territoires prioritaires (communes dont l'IDH2 est inférieur à 0.52 et communes avec un quartier politique de la ville) font l'objet d'une attention particulière.
- ✚ Dans le cadre de la programmation 2015 en prévention et promotion de la santé, 280 050 € ont été consacrés au financement de 17 actions sur la thématique « santé des populations en difficulté » sur le territoire des Hauts-de-Seine. Ce montant représente 26 % de l'enveloppe allouée aux opérateurs du département.
- ✚ Santé des jeunes : diverses actions de santé ciblant les jeunes sont mises en œuvre par des associations et des collectivités sur diverses thématiques (addictions, santé mentale, éducation à la sexualité, hygiène bucco-dentaire, nutrition). Dans le cadre de la programmation 2015, en prévention et promotion de la santé, plus de 370 000 € ont été consacrés au financement d'actions envers les jeunes.

Contributions de la CPAM 92 :

- ✚ Partenariat avec le Conseil Départemental D 92
- ✚ Volet futures mamans : la CPAM a initié un partenariat avec le Conseil Départemental auprès des mamans les plus vulnérables afin de proposer une aide et aux démarches et un suivi spécifique concernant l'aboutissement de leurs droits à la santé. Après une expérimentation avec quelques PMI l'action a été généralisée à l'ensemble du département le 1^{er} septembre 2015.

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Une expérimentation entre le Département et la Caisse primaire d'Assurance Maladie s'est déroulée dans 5 villes d'octobre 2014 à mars 2015 pour améliorer l'accès aux droits des familles. L'objectif est de mieux connaître la population sans ouverture de droits, d'identifier et d'analyser les facteurs de risque pouvant conduire à l'absence de protection sociale, d'identifier les freins, de clarifier les conditions d'ouverture d'accès aux droits et de faire connaître les dispositifs d'accès aux droits existants. Cette expérimentation est en cours de généralisation.
- ✚ Mise en place entre la CAF, la CPAM et le Département de la généralisation de la "Présomption Couverture Maladie Universelle Complémentaire" à partir de @RSA sur l'ensemble du département afin que les bénéficiaire du RSA puissent bénéficier de cette prestation dès l'ouverture de droits RSA.
- ✚ En lien avec la CPAM, le Département met en place des ateliers de prévention santé destinés aux bénéficiaires du RSA, afin de les sensibiliser à leur santé et à la nécessité d'en prendre soin.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ Ordre de Malte : contribution à cette action en ciblant les publics les plus vulnérables.

Action 38 – Accès gratuit à la vaccination dans certaines structures

État : Agence Régionale de Santé

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Calendrier : 2013-2017

Contributions de l'Agence Régionale de Santé :

- ✚ Maintenir l'offre de vaccination gratuite sur le département (12 centres de vaccination réalisent chaque année environ 5 500 vaccinations gratuites)
- ✚ Développement de la vaccination gratuite : la feuille de route 2015-2017 du plan pauvreté indique que des mesures permettant d'améliorer l'accès gratuit à la vaccination viendront compléter la future loi de santé. Une offre gratuite de vaccination devrait être proposée dans les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), les centres de planification et les centres d'examen de santé de l'assurance maladie.
- ✚ A ce jour aucun texte réglementaire n'a été publié en ce sens.

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Gratuité de la vaccination dans les centres PMI du département.

Thème 10 : Lutter contre l'insécurité alimentaire et contre le gaspillage

Action 40 : Améliorer la coordination et la mise en réseau des acteurs : services de l'Etat, associations, collectivités locales, producteurs et fournisseurs de denrées

Action 42 – Développer des actions de récupération de denrées

Etat : Mission Ville et Cohésion Sociale

Associations : Collectif citoyens fraternels

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Calendrier : 2013-2017

La loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire régit désormais le devenir des invendus alimentaires dont les supermarchés se débarrassaient.

Elle implique désormais de responsabiliser et de mobiliser les producteurs, les transformateurs et les distributeurs de denrées alimentaires, les consommateurs et les associations. Ainsi, sans préjudice des règles relatives à la sécurité sanitaire des aliments, les distributeurs du secteur alimentaire ne peuvent délibérément rendre leurs invendus alimentaires encore consommables impropres à la consommation ou à toute autre forme de valorisation.

Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont ainsi mises en œuvre, parmi lesquelles:

- La prévention du gaspillage alimentaire
- L'utilisation des invendus propres à la consommation humaine, par le don ou la transformation

C'est dans le cadre posé par cette loi que des actions de récupération et de redistribution des denrées alimentaires invendues mises à disposition par les supermarchés peuvent être organisées.

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Soutien financier aux associations agréées pour collecter et redistribuer des denrées

- ✚ Secours Populaire :
 - aide alimentaire
 - aide vestimentaire
 - aide aux vacances

Ces aides permettent de faire face à d'autres dépenses, notamment d'ordre alimentaire.

- ✚ Secours Catholique : réseau d'épiceries solidaires permettant un accompagnement et la participation à de nombreux ateliers ; projet d'une épicerie coopérative ouverte à tous, notamment aux personnes situation de précarité.

Thème 11 : Renforcer l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables

Action 43 – Faciliter l'accès à l'emploi et au logement des jeunes de l'ASE

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Organismes de protection sociale : CAF 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse 2012-2016 comporte une orientation particulière sur la préparation à l'âge adulte et la sortie du dispositif de l'Aide sociale à l'enfance, et se donne comme objectif spécifique de soutenir l'autonomisation des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance en lien avec les dispositifs de droit commun. Deux actions principales ont été engagées pour soutenir l'autonomie par le logement et la formation.
- ✚ S'agissant du logement, le Conseil départemental 92 a mis en place un fonds de soutien aux Foyers de Jeunes Travailleurs composé d'une aide globale au fonctionnement et d'une aide à l'accompagnement socio-éducatif des jeunes orientées par un service social, et en particulier par le service de l'Aide sociale à l'enfance. Institué en 2013, ce fonds, dont le montant des crédits est voté annuellement, fait l'objet d'une convention entre le Département et les associations gestionnaires des Foyers de Jeunes Travailleurs.
- ✚ S'agissant de la formation et de l'insertion professionnelle, un partenariat s'est noué avec la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine. Ce partenariat, qui a donné lieu à l'organisation de rencontres et d'échanges mutuels d'informations, a permis de mieux orienter les jeunes vers les Centres de Formation des Apprentis pour ceux souhaitant se diriger vers la voie de la formation directe. ou de l'apprentissage

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine :

- ✚ Participation au financement de la construction de nouvelles places en Foyer de jeunes travailleurs et participation au financement de leur infrastructure socio-éducative via l'agrément de leur projet socio-éducatif et le versement d'une subvention de fonctionnement dédiée. (calculée cependant avec un plafond de jeunes de l'ASE, le CD finançant leur prise en charge).
- ✚ JOC : bourse aux jobs permettant aux plus anciens du réseau de diffuser des offres d'emploi et ouvrant à une solidarité entre jeunes.

Action 44 – Généraliser la mise en place de commissions « cas complexes »

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Calendrier : 2013-2017

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse 2012-2016 une réflexion menée avec divers partenaires a porté sur la mise en place d'une instance dite des « cas complexes » pour les enfants relevant d'une mesure de protection de l'enfance. Constatant l'impossibilité pour cette instance de disposer d'un pouvoir de décision direct, la réflexion a évolué vers la mise à disposition envers les professionnels (référents éducatifs) d'une expertise technique pluridisciplinaire visant à leur apporter une aide à l'évaluation de ces situations face, à la fois, à une carence et une inadaptation des réponses

Action 46 – Améliorer l'accompagnement des mineurs isolés étrangers

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)

Associations : Collectif citoyens fraternels

Calendrier : 2013-2017

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✚ Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine applique les textes relatifs au dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs étrangers isolés instaurés par la circulaire modifiée du 31 mai 2013 du Ministre de la Justice. Le département ne s'est pas doté d'un outil spécifique pour l'évaluation et l'accueil et a fait le choix de développer l'expertise de l'ensemble des professionnels pour apporter des réponses aux jeunes accueillis. Toutes les situations de jeunes sont évaluées et accompagnées par les services territoriaux de l'Aide sociale à l'enfance avec le soutien technique de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP 92) et du service des droits de l'enfant, de la famille et de l'adoption (SDEFA) avec le souci de garantir des prises en charge homogènes et de proposer des projets personnels solides et réalisables au regard du droit au séjour et du droit du travail.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ CCFD - Terre solidaire / Domasile - Secours Catholique : actions de plaidoyer et d'accompagnement de ces publics vers des dispositifs adaptés.

AXE 3 : Agir ensemble, au plus près des territoires et des personnes

**Thème 12 : Appuyer les initiatives associatives et les
engagements citoyens**

Thème 12 : Appuyer les initiatives associatives et les engagements citoyens

Action 51 – Soutenir le développement des associations : accompagnement stratégique, sécurisation du recours à la subvention publique, simplification des démarches

État : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS 92)

Collectivités : Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Organismes de protection sociale : CAF 92

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la DDCS 92 :

- ✦ Depuis octobre 2013, animation de 3 réunions thématiques annuelles dans le cadre de la création d'un réseau des services municipaux à la vie associative.
- ✦ En 2015, 3 thèmes d'intervention : animation de la vie associative, l'alliance associations/entreprises et le service civique dans les associations. Ce projet permet d'identifier, à partir des diagnostics locaux, les difficultés et les attentes des associations locales.

Contributions du Conseil départemental 92 :

- ✦ Financement de Hauts-de-Seine Initiatives pour son Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) des structures de l'économie sociales et solidaire employeuse et en particulier des associations.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine :

- ✦ Conduite avec la préfecture des Hauts-de-Seine, la Fédération des centres sociaux et les villes concernées d'une expérimentation de "pacte de coopération" pour simplifier et sécuriser les démarches de financement des centres sociaux.
- ✦ Co-financement d'Hauts de Seine Initiative au titre du Dispositif local d'accompagnement, et orientation de structures partenaires de la CAF (centres sociaux, crèches associatives, etc.) connaissant des difficultés financières.

Action 52 – Favoriser l'engagement bénévole, notamment des actifs

État : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS 92)

Organismes de protection sociale : Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine

Associations : Collectifs citoyens fraternels

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la DDCS 92 :

- ✚ La DRJSCS gère le Fond de Développement de la Vie Associative qui est relayé et animé sur chaque département par le service référent à la vie associative.
- ✚ Ainsi, en 2015, et ceci est également valable depuis 2012, trois grosses têtes de réseaux associatifs se voient attribuées des subventions pour son programme d'actions de formation des bénévoles.
- ✚ La Fédération des centres sociaux a obtenu environ 10 000 €, la Ligue de l'Enseignement 15 000 € et le Secours catholique environ 18 000€. En 2015, il n'y avait pas de fléchage particulier en direction des bénévoles actifs.

Contributions de la Caisse d'Allocations familiales :

- ✚ Elaboration du schéma directeur d'animation de la vie associative en lien avec l'État, la fédération des centres sociaux, la CPAM, la CNAV et le Conseil départemental.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ Mise en place par la plupart des associations du collectif d'un parcours d'accompagnement de l'accueil jusqu'à la fin de mission avec notamment des propositions de formation, tutorat, passeport bénévole, travail en équipe...

Action 53 – Assurer la montée en charge du service civique

État : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS 92)

Associations : Collectifs citoyens fraternels

Calendrier : 2013-2017

Contributions de la DDCS 92 :

Actions mises en œuvre dans les Hauts-de-Seine en 2015 :

- ✚ Promotion du Service Civique en direction de réseaux ciblés (mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'Éducation Nationale).
- ✚ Elaboration d'une communication en direction des services en charge des projets éducatifs de territoires (sensibiliser à la possibilité de missions de service civique).
- ✚ Avec les acteurs du milieu du handicap : interventions dans le cadre de la CDAPH, accompagnement des associations du secteur du handicap.

Aide au montage de projets de service civique auprès des services communaux.

- ✚ Après l'envoi d'un courrier signé par le préfet relatif à la mise en place du service civique universel à tous les maires du département, des réunions de travail dans 5 communes non agréées ont été, à ce jour, programmées.
- ✚ Plan d'actions 2016 : développer le dispositif selon trois axes afin d'augmenter le nombre d'agrément délivrés :
 - Intensifier la mobilisation des communes :
 - Construction d'un partenariat avec l'association des Maires des Hauts-de-Seine
 - Organisation d'une réunion de présentation en Préfecture à destination des élus du département (élus jeunesse notamment)
 - Accompagnement personnalisé des communes dans le cadre de demande d'agrément
 - Co-organisation d'évènements de communication territorialisés (Clichy, Issy-les-Moulineaux, Rueil-Malmaison)

- Sensibilisation accrue au dispositif lors de rencontres partenariales : réseau Information Jeunesse, Appel à projet BOP 163 – crédits jeunesse (5 communes touchées), réseau départemental des services Vie Associative (3 réunions par an)
- Dynamiser la communication externe :
- Mobilisation de tiers relais partenaires sur le territoire (Réseau Information Jeunesse, Hauts-de-Seine Initiatives, diverses associations en lien avec la DDCS)
 - Organisation d'une réunion de sensibilisation en Préfecture à destination des différents services de l'Etat. Aves pour objectifs : former des relais d'information et identifier de potentiels référents Service Civique
 - Redynamisation de la communication liée au dispositif sur le site de la DDCS : réalisation de vidéos, usage des réseaux touchant les jeunes.
- Développer le potentiel de missions auprès des associations du territoire
- Envoi systématique d'une information sur le Service Civique dans le cadre de l'activité de la mission Vie Associative : greffe des associations (25 courriers hebdomadaire)
 - Envoi systématique d'une information sur le Service Civique dans le cadre d'appels à projets : BOP 163 (150 structures touchées), BOP 129 MILDECA (20 structures touchées)
 - Sensibilisation systématique des associations au dispositif dans le champ sportif : lancement CNDS (200 associations), contrôle des Etablissements d'Activités Physiques et Sportives (55), aide à la définition de fiches de missions pertinentes.

Exemples d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

Secours Catholique : 4 personnes en « services civiques » sont accueillies et accompagnées tous les ans.

Associer les personnes en situation de précarité pour mieux lutter contre la pauvreté

Action 65 (plan initial) : Développer sur de larges bases la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques

Action 65 (plan initial) : Développer sur de larges bases la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques

Associations : Collectif citoyen fraternel 92

Exemple d'actions mises en œuvre par le Collectif citoyen fraternel 92 :

- ✚ Dans un certain nombre d'associations du collectif, les personnes rencontrées, accompagnées, sont aussi investies dans des actions de plaidoyer ou citoyennes qui visent à témoigner, élaborer des propositions envers les élus et les pouvoirs publics afin d'agir sur les causes et améliorer les dispositifs qui les concernent.



ADDENDUM

L'État et ses partenaires s'engagent par ailleurs à assurer le suivi, au niveau départemental, des autres actions de la feuille de route, dont la mise en œuvre relève du niveau régional, voir national.

AXE 1

Thème 1 : logement – hébergement : sortir de la gestion d'urgence de l'hébergement et développer des solutions pérennes de logement

Action 5 : Concentrer la garantie des loyers sur les jeunes et les plus précaires, et réfléchir à son extension aux chômeurs de longue durée

Action 6 : Poursuivre l'expérimentation de l'encadrement des loyers

Action 8 : Mettre en place le chèque énergie pour 4 millions de ménages

Thème 2 : accès aux droits : s'appuyer sur le numérique, poursuivre la simplification des droits, et améliorer le processus de domiciliation

Action 9 : Mettre à disposition un simulateur des droits multi-prestations au premier semestre 2015

Action 10 : Expérimenter un espace personnel numérique pour permettre aux personnes accompagnées de conserver leurs documents et d'accéder à leurs pièces justificatives

Action 12 : Examiner la fusion du RSA et de l'ASS

Thème 3 : prévenir et lutter contre le surendettement

Action 16 : En fonction des résultats du groupe de travail sur le registre national des crédits aux particuliers, améliorer le fichier négatif existant ou mettre en place une nouvelle forme de registre national de crédits aux particuliers

Action 17 : Développer les compétences financières et budgétaires tout au long de la vie

Thème 4 : accompagner l'accès à la culture et à l'éducation aux médias et au numérique

Action 22 : Renforcer l'éducation aux médias et au numérique à l'école ou en périscolaire

AXE 2

Thème 6 : créer une prime d'activité

Action 24 : Créer une prime d'activité en fusionnant le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE)

Thème 7 : emploi – insertion, développer un accès effectif et pérenne

Action 30 : Mettre en place une prestation de suivi dans l'emploi pour accompagner l'employeur et le nouveau salarié jusqu'à la fin de la période d'essai

Thème 9 : améliorer l'accès à la santé

Action 34 : Généraliser le tiers payant

Action 39 : Prise en charge à 100% des actes de biologie et d'échographie pré et post-IVG

Thème 10 : lutter contre l'insécurité alimentaire et contre le gaspillage

Action 41 : Améliorer le service rendu aux bénéficiaires de l'aide alimentaire notamment en rendant les lieux plus accessibles

Thème 11 : renforcer l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables

Action 45 : Clarifier le cadre juridique des centres parentaux pour favoriser leur développement

AXE 3

Thème 12 : agir au plus près des territoires

Action 47 : Demander aux préfets de région d'identifier et de répartir les instances de gouvernance locale

Action 48 : Approfondir les coopérations en milieu rural

Thème 13 : mettre en place une stratégie nationale de la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité

Action 49 : mise en place d'une boîte à outils de la participation

Action 50 : mise à disposition d'un groupe informel d'appui et de conseil coordonné par la DGCS

Thème 15 : états généraux du travail social

Action 54 : proposer un plan d'action à l'automne 2015

Mise en œuvre opérationnelle

Un comité de pilotage et 3 groupes de travail seront chargés de la mise en œuvre du plan départemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le comité de pilotage (COPIL), co-présidé par le Préfet des Hauts-de-Seine et le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, a pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle de ce plan et des propositions des groupes de travail dont il pourra orienter les réflexions.

Il est composé de représentants du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du 92, de Pôle Emploi, de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi et du secteur associatif.

Les groupes de travail seront chargés de mettre en œuvre de manière partenariale le document stratégique en suivant les 3 axes découlant des thématiques considérées comme prioritaires :

- Le logement et l'hébergement
- L'emploi
- La cohésion sociale (incluant la lutte contre le non recours et l'accès aux droits).

Les réflexions qui seront conduites devront s'appuyer sur celles menées dans d'autres travaux de planification (Contrats de Ville, Pacte Territorial d'Insertion, Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées...).

Chaque groupe de travail sera composé de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur associatif. Ils auront pour mission :

- d'établir un diagnostic territorial à l'échelle infra-départementale
- de proposer des fiches d'actions comportant des indicateurs réalistes et les objectifs à remplir en tenant compte des disparités régnant au sein du département (cf. modèle ci-joint)
- de réfléchir à une meilleure articulation des actions mobilisées et mobilisables afin d'accompagner au mieux les publics fragilisés
- de réaliser un bilan de la stratégie développée et des actions mises en œuvre.

Par ailleurs, sans pour autant prendre la forme de débats publics, des bénéficiaires pourront être associés ponctuellement aux travaux afin de nourrir les réflexions.

Thématique :

- le logement
- l'emploi
- la cohésion sociale

Action ... :

Rappel des principaux constats :

-
-
-

Objectifs	
Dispositions à mettre en œuvre	
Pilotes et partenaires	
Indicateurs de suivi	
Calendrier	

Observations du COPIL :

Principaux leviers départementaux à disposition des groupes de travail

Le tableau suivant présente une **répartition indicative des actions** de la stratégie départementale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, dans le but d'orienter les réflexions des groupes de travail vers les grandes priorités identifiées.

Groupe thématique	Actions
Le logement	<p>Action 1 : limiter le recours aux nuitées hôtelières et développer des alternatives pour permettre une prise en charge de qualité des familles et des publics les plus vulnérables</p> <p>Action 2 : améliorer la gestion et le pilotage des dispositifs d'hébergement en unifiant les SIAO</p> <p>Action 3 : renforcer l'articulation des politiques départementales du logement et de l'hébergement en systématisant les diagnostics à 360° et les PDALHPD</p> <p>Action 4 : développer l'offre de logement très social</p> <p>Action 7 : renforcer la prévention des expulsions locatives</p> <p>Action 13 : assurer une meilleure coordination entre les associations, les services de l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre des schémas départementaux de la domiciliation sur l'ensemble du territoire avant fin 2015</p> <p>Action 14 : assurer une meilleure cohérence entre l'organisation de la domiciliation et les politiques d'hébergement</p>
L'emploi	<p>Action 25 : développer l'accompagnement global afin de lever les freins à l'emploi des publics les plus fragiles</p> <p>Action 26 : mise en place du droit réel à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi</p> <p>Action 27 : étendre la Garantie Jeunes à de nouveaux territoires</p> <p>Action 28 : conforter les dispositifs d'insertion par l'activité économique au service des parcours d'insertion</p> <p>Action 29 : mettre en œuvre un plan de développement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)</p> <p>Action 31 : améliorer la qualité des contrats aidés en développant des « situations de travail apprenantes »</p> <p>Action 33 : développer des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi pour les familles les plus fragiles et notamment les familles monoparentales</p>

La cohésion sociale	Actions relevant du domaine éducatif et de la culture
	Action 19 : lutter contre le décrochage scolaire
	Action 20 : ouvrir l'école aux parents
	Action 21 : mieux accompagner les enfants pauvres en cours de scolarité
	Action 22 : développer les actions d'éducation artistique et culturelle sur les zones à faible densité culturelle et vers les publics les plus éloignés de la culture
	Actions relevant des champs de la santé, du social et de la parentalité
Action 15 : mettre en place progressivement les points conseil budget en commençant par une expérimentation dans trois régions dès 2016	
Action 32 : mettre en place des solutions de mode de garde plus nombreuses et plus accessibles	
Action 36 : mesures ciblées d'accès aux soins en direction des publics les plus vulnérables (personnes consommatrices de drogues, atteintes d'un problème de santé mentale...)	
Action 37 : programmes de prévention et de promotion de la santé pour les publics les plus vulnérables	
Action 44 : généraliser la mise en place de commissions « cas complexe »	
Action 35 : améliorer les modes de coopération entre sanitaire et médico-social	
	Actions relatives au secteur associatif
	Action 51 : soutenir le développement des associations : accompagnement stratégique, sécurisation du recours à la subvention publique, simplification des démarches administratives
	Action 52 : favoriser l'engagement bénévole, notamment des actifs
	Action 53 : assurer la montée en charge du service civique
Actions transversales	Action 11 : développer l'accompagnement à l'usage du numérique dans le cadre du réseau national de la médiation numérique
	Action 23 : mieux coordonner les divers accompagnements pour tendre vers un accompagnement adapté et plus personnalisé
	Action 43 : faciliter l'accès à l'emploi et au logement des jeunes de l'ASE
	Action 46 : améliorer l'accompagnement des mineurs isolés étrangers
	Action 65 (plan initial) : Développer sur de larges bases la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques

**Actions
spécifiques**

Action 18 : développer la scolarisation précoce des enfants issus des familles les plus modestes en particulier dans les territoires défavorisés dont les territoires d'éducation prioritaire (*action portée et mise en œuvre par la DSDEN*)

Action 38 : accès gratuit à la vaccination dans certaines structures

Action 42 : développer des actions de récupération de denrées

EVALUATIONS

Déclinaison territoriale du plan visant à mesurer les résultats et les impacts

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a mis en place des indicateurs de suivi du plan pauvreté, disponibles chaque année au niveau départemental et bientôt au niveau infra-départemental, qui nous permettront d'assurer un suivi régulier de l'efficacité du plan.

Le « comité de pilotage de l'évaluation » permettra à tous les acteurs du plan pauvreté d'exprimer son point de vue et les pistes d'amélioration.

Indicateurs de « contexte » mis à disposition par l'INSEE

CONTEXTE TERRITORIAL
C01 Population selon l'âge
C02 Indice de vieillissement
C03 Taux de mortalité
C04 Espérance de vie
C05 Population vivant dans les pôles urbains
C06 Mobilité résidentielle interdépartementale selon l'âge
C07 Pauvreté monétaire
C08 Intensité de la pauvreté monétaire
C09 Niveau de vie des ménages
C10 Disparité des niveaux de vie
C11 Taux de chômage
C12 Demandeurs d'emploi de longue durée
C13 Taux d'activité de la population
C14 Population selon la catégorie socioprofessionnelle
C15 Part des élèves ayant au moins un an de retard à l'entrée en sixième
C16 Jeunes non diplômés
C17 Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur
C19 Logements suroccupés
C20 Taux d'effort logement
C21 Emplois selon la fonction

Indicateurs concernant « les personnes en situation d'handicap » mis à disposition par l'INSEE

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

[HA02 Proportion d'élèves handicapés](#)

[HA05 Taux d'allocataires de l'AAH](#)

[HA06 Taux de bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP](#)

[HA11 Taux d'équipement en établissement et service pour les personnes en situation de handicap](#)

Indicateurs concernant « l'enfance et la jeunesse » mis à disposition par l'INSEE

ENFANCE ET JEUNESSE EN DANGER

[ASE01 Part des enfants dont les parents sont sans emploi](#)

[ASE04 Part de mineurs faisant l'objet d'une saisine du JDE en assistance éducative](#)

[ASE06 Taux de mesures éducatives ou de placement](#)

[ASE07 Taux d'équipement en établissement d'aide sociale à l'enfance](#)

Indicateurs concernant les « minima sociaux » mis à disposition par l'INSEE

MINIMA SOCIAUX ET INSERTION

[INS02 Part de jeunes non insérés](#)

[INS04 Part des jeunes en difficulté de lecture](#)

[INS05 Taux d'allocataires des minima sociaux](#)

[INS06 Part de la population couverte par le RSA](#)

[INS08 Part de la population bénéficiaire de la CMU complémentaire](#)

[INS09 Part de jeunes accueillis pour la première fois dans les missions locales et PAIO](#)

Indicateurs concernant les « personnes âgées » mis à disposition par l'INSEE

PERSONNES ÂGÉES

[PA03 Taux de bénéficiaires de l'APA](#)

[PA04 Taux de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement](#)

[PA05 Taux d'équipement en structures d'hébergement pour personnes âgées](#)

[PA06 Densité de places de services de soins infirmiers à domicile](#)

[PA07 Densité d'infirmiers libéraux](#)

[PA08 Part de bénéficiaires de l'APA à domicile évalués en GIR 1 et 2](#)

[PA09 Personnes de 75 ans et plus selon leur mode de cohabitation](#)

Indicateurs concernant « les dépenses sociales » mis à disposition par l'INSEE

FINANCES
FI01 Dépenses de RSA par habitant
FI02 Dépenses de RSA par bénéficiaire
FI03 Dépenses d'APA par habitant
FI04 Dépenses d'APA par bénéficiaire
FI05 Dépenses de PCH et d'ACTP par habitant
FI06 Dépenses de PCH et d'ACTP par bénéficiaire
FI07 Dépenses de placement ASE par habitant
FI08 Dépenses de placement ASE par bénéficiaire
FI09 Dépenses d'aide à l'hébergement en établissement pour les personnes handicapées par habitant
FI10 Dépenses d'aide à l'hébergement en établissement pour les personnes handicapées par bénéficiaire
FI11 Dépenses totales brutes d'aide sociale par habitant

SIGNATURES

   <p>Le Préfet des Hauts-de-Seine Yann JOUNOT</p>	  <p>Le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine Patrick DEVEDJIAN</p>
---	---




**Le Collectif Citoyens Fraternels
Pierre COLMANT**